

## Dossier de candidature 2024-2026

A compléter, à signer et à retourner le **25 octobre 2024** dernier délai par mail à **cdj@aube.fr** 

#### Pour tout complément d'informations :

cdj@aube.fr ou 03 25 42 65 94

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Mes infos				
Mon prénom :				
Mon nom:			Colle une	
Ma date de naissance :/	/		photo récente	
Le nom de mon collège :			recente	
Ma ville :				
Ma classe à la rentrée de sept	tembre 2024 :			
Mon numéro de téléphone (si	j'en ai un) :			
Ou ceux de mes parents/repre	ésentants légaux :			
	NOM	Prénom	Téléphone	
Représentant légal 1				
Représentant légal 2				
Mon adresse mail:	@			
Déclare :				
Être candidat(e) à l'élection de Conseiller départemental jeune de l'Aube afin de représenter les collégiens du département.				
Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Conseil départemental jeunes de l'Aube et m'engage à le respecter au cours de mon mandat, si je suis élu(e).				
Fait à	/ , le//			
		Ma signature :		

# MON ENGAGEMENT

Ce qui me donne envie de m'engager  Agir, défendre ou soutenir des causes et des valeurs, m Pouvoir exprimer mes idées, mes besoins, échanger des Partager une expérience avec d'autres jeunes Acquérir de nouvelles compétences Rencontrer des élus et des spécialistes Apprendre à travailler en équipe Monter un projet pour les Aubois Comprendre le fonctionnement du Département (rôle et Me sentir citoyen(ne) du département Autre:	n'engager s idées avec d'autres jeunes et missions)
Les sujets qui m'intéressent :  Je classe de 1 à 6 ceux qui m'intéressent le plus <i>(1 est le moins)</i>	sujet qui m'intéresse le plus, 6 le sujet qui m'intéresse le
SUJETS	Classement de 1 à 6
L'environnement, le développement durable et la mobilité	
La culture, le tourisme et les loisirs	
La citoyenneté et l'engagement	
La solidarité, le bien-vivre ensemble	
Le sport et la santé	
Les médias et communication	
En quelques mots, je présente mes projets, mes idées, ce qu l'Aube	ue j'aimerais voir créer ou améliorer pour le département de
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	

#### AUTORISATION PARENTALE

REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2	
Nom: Prénom: Adresse de résidence: Numéro de rue: Ville: Code Postal: Numéro de téléphone personnel: Numéro de téléphone professionnel: Adresse e-mail:	Nom: Prénom: Adresse de résidence: Numéro de rue: Ville: Code Postal: Numéro de téléphone personnel: Numéro de téléphone professionnel: Adresse e-mail:	
Déclare autoriser l'enfant,	à être candidat(e) au Conseil	
Déclare autoriser l'enfant, <u>s'il est élu</u> à siéger et participer aux activités, à se rendre aux réunions et aux visite organisées par Conseil départemental jeunes de l'Aube		
Indique qu'en cas d'urgence, la personne à contacter est, par ordre de priorité :		
<ul> <li>Représentant légal(e) 1 :         Priorité 1 - Priorité 2 (rayer la mention inutile)     </li> </ul>		
<ul> <li>Représentant légal(e) 2 :         Priorité 1 - Priorité 2 (rayer la mention inutile)     </li> </ul>		
<ul> <li>Facultatif: autre personne à contacter en cas d'ir</li> <li>Nom:</li> <li>Prénom:</li> <li>Téléphone portable:</li> </ul>		
	prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence, dans l'hôpital le plus	
Déclare sur l'honneur qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.		
J'atteste avoir pris connaissance du règlement du Cor	nseil départemental jeunes de l'Aube	
légaux, uniquement dans le cadre des activités du	ne portable et du courriel, de l'enfant et des représentants Conseil départemental jeunes de l'Aube. Les coordonnées de ers jeunes en vue de collaborer sur les projets communs. Le	

- Département de l'Aube m'assure qu'il ne communique à aucun tiers ces informations.
- Je reconnais avoir été informé que l'enfant sera pris en charge et transporté par le Département de l'Aube. L'enfant devra être conduit au point de rendez-vous convenu (devant le collège) et récupéré par mes soins devant son domicile. En cas d'absence de ma part, que ce soit de manière occasionnelle ou régulière, je suis en mesure de déléguer cette responsabilité via une décharge parentale. Ce document est à remplir en conséquence.
- Je déclare avoir pris connaissance de l'article 14-2 du règlement intérieur du Conseil départemental jeunes de l'Aube qui «autorise le Département de l'Aube à prendre, à enregistrer, à reproduire, à diffuser, à publier par tous moyens l'image des conseillers départementaux jeunes (photographie, vidéo), pour le monde entier, sur support papier et/ou numérique ainsi que sur internet et sous quelque forme que ce soit, pour les finalités suivantes :
  - 1. Elaboration d'une photothèque et d'une vidéothèque pour promouvoir les activités du Département
  - Communications internes relatives au Conseil départemental jeunes
  - 3. Communications externes relatives au Conseil départemental jeunes

L'œuvre audiovisuelle ou photographique qui en sera tirée (trombinoscope, affiche, publication jeunesse, communiqué de presse, conférence de presse, page d'information jeunesse, etc...) pourra être exploitée et utilisée par la collectivité, sous toutes formes et tous supports connus à ce jour pour une durée de 10 ans.

Le Département s'interdit expressément de procéder à une exploitation commerciale, illicite, ou non prévue par le présent article.

De même, le Département s'engage à ce que l'utilisation de l'image des mineurs concernés ne porte en aucune façon atteinte à leur dignité, à leur réputation ou à leur vie privée et plus généralement ne leur nuise ou ne leur cause un quelconque préjudice. La diffusion de l'image dans les conditions mentionnées précédemment ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Conformément à la loi, les mineurs concernés et leurs représentants légaux sont informés qu'ils disposent du libre accès aux données photographiques les concernant et qu'ils peuvent à tout moment vérifier l'usage qui en est fait. Ils sont également informés qu'ils disposent d'un droit de modification ou de retrait sur simple demande.

Toutes les convocations relatives au Conseil départemental jeunes me seront transmises directement.

Cette autorisation sera valable à compter de sa signature jusque fin 2026 dans le cadre de la promotion du Conseil départemental jeunes durant le mandat 2024/2026, de la préparation du mandat 2026/2028 et de la promotion globale du dispositif. Néanmoins, les images et/ou sons déjà captés, ainsi que tout élément biographique concernant l'enfant, pourront continuer à être conservés, reproduits et/ou diffusés au-delà de cette durée, à des fins d'archivage et/ou de rétrospective.

Fait à	Fait à
Le/	Le/

**SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 1** (précédé de la mention lu et approuvé)

**SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 2** (précédé de la mention lu et approuvé)

### DÉ(HARGE PARENTALE

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 1

(précédé de la mention lu et approuvé)

Si je ne peux être présent pour récupérer l'enfant (absence régulière ou occasionnelle), je peux accorder une décharge parentale : l'enfant sera alors placé sous mon entière responsabilité dès sa descente du véhicule de transport. Le Département de l'Aube et la société chargée du transport ne sauraient être tenus responsables dès lors qu'ils ont reçu l'autorisation de confier l'enfant à un tiers ou de le déposer seul devant son collège.

Non, pas de décharge parentale : les représentants légaux seront obligatoirement présents devant le domicile

Las varada antanta	المحملة ومانيوه بدينوها	ile secondon uno e	décharge parentale ?	* /
Les rebresentants	iegaux sounaitent	·IIS accorder une d	iecnarge barentale 🤃	" (cocner une case

	gendarmerie ou au d	pose de ce dernier. En c commissariat de police l é en charge du transport	e plus proche. Les repré	sentants légaux devront	
	Oui, et l'enfant peut se déplacer seul : les représentants légaux autorisent le Département de l'Aube et la société de transport à le déposer seul devant son domicile.				
	Oui, et l'enfant est confié à un tiers : les représentants légaux autorisent le Département de l'Aube et la société chargée du transport à le déposer devant son domicile en présence d'un tiers désigné. En cas d'absence, l'enfant ne pourra être laissé seul et sera conduit à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche.				
etc		écharge parentale est na au ci-dessous. Le tiers d de conduire, etc).			
		NOM	Prénom	Coordonnées téléphoniques	Lien avec l'enfant
	Tiers désigné 1				
	Tiers désigné 2				
	t à			/	

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 2

(précédé de la mention lu et approuvé)

# INFORMATIONS SANITAIRES

Je soussigné(e) :		signé(e):	Représentant légal 1 de l'enfant		
Je	sous	signé(e):	Représentant légal 2 de l'enfant		
Att	este	les informations sur ses besoins spécifiques	<b>5:</b>		
	0 0	cueil dans les locaux du Département : Besoin d'un accueil adapté Besoin d'un accompagnant des élèves en s Aménagement mobilier Autre :			
	0	déplacements hors locaux du Département Besoin de véhicule adapté Lieux ou situations à éviter Précautions à prendre Autre :			
	Res	trictions alimentaires sur présentation d'un	justificatif		
	En O O	cas de traitement médical, l'enfant doit fair Prise de médicaments Besoin d'isolement Autre :	e l'objet d'une surveillance ou d'une aide particulière :		
	Aut	res :			
		e le Département de l'Aube qu'un projet d'acc abli et m'engage à le communiquer si ce deri	cueil individualisé (PAI) concernant l'enfant dont j'ai la responsabilité nier est élu au sein du CDJ.		
ave Le Tou	c le PAI s itefo	service de médecine scolaire de son établis sera par la suite mis en œuvre en collaborat is, les représentants légaux resteront seuls	decin relevant de la protection maternelle et infantile en concertation ssement, et signé par le Président du Conseil départemental. ion avec l'équipe éducative de l'établissement. responsables de la communication des informations du PAI et de la nettant d'en assurer la bonne mise en œuvre.		
		/	Fait à Le /		
		<b>URE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 1</b> é de la mention lu et approuvé)	SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 2 (précédé de la mention lu et approuvé)		

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général pour la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations collectées, directement ou indirectement, sont traitées par le Département de l'Aube, responsable de traitement, dans le cadre du Conseil départemental jeunes.

Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public du Département. Les finalités de ce traitement sont la mise en place, le fonctionnement et l'animation du Conseil départemental jeunes de l'Aube :

- · Organisation du Conseil départemental jeunes et de ses travaux, ainsi que la gestion des opérations de vote ;
- Participation aux manifestations et aux événements organisés par le Département de l'Aube et communication sur le Conseil départemental jeunes, ses élus et ses réalisations ;
- Gestion des consentements nécessaires et des autorisations auprès des responsables légaux pour la tenue des élections et l'exercice du mandat de conseiller départemental jeune, conformément aux textes en vigueur ;
- Information, participation au dispositif et aux événements liés des conseillers de la direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale, des chefs d'établissements participant et des personnes « référentes ».

Les données d'identification de l'élève et de ses responsables légaux (nom, prénom, coordonnées) sont transmises par ces derniers. Les informations sont destinées à la mission actions éducatives et citoyennes du Département. Elles sont obligatoires et nécessaires à la validation de l'élection de l'élève en tant que conseiller départemental jeune. Le défaut de communication entraînera une invalidation de son élection.

En aucun cas les données ne seront envoyées à des tiers Les informations sont conservées de façon active pendant la durée effective du mandat, soit deux ans, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives départementales de l'Aube dans le respect du code du patrimoine.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 26 avril 2016, le conseiller départemental jeune ainsi que les responsables légaux bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données ou d'une limitation du traitement. Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant les données personnelles, les conseillers départementaux jeunes ainsi que leurs responsables légaux peuvent contacter le Délégué à la protection des données par courriel : dpo@aube.fr ou courrier postal : Département de l'Aube – à l'attention du délégué à la protection des données – 2 rue Pierre Labonde – B.P. 394 – 10026 TROYES Cedex. Toute réclamation concernant l'exercice de ces droits devra être introduite auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



## Département de l'Aube

Hôtel du Département 2 rue Pierre-Labonde BP 394 - 10026 Troyes cedex

Tél.: 03 25 42 50 50 Fax : 03 25 42 51 63 departement@aube.fr

#### aube.fr

in f \chi @aubedepartement